

NOTE D ORIENTATION

Le Projet d'Etablissement 2013-2017 définit les orientations stratégiques du Centre hospitalier de Chagny pour les 5 ans à venir.

Ce projet inscrit la structure dans une perspective d'adaptation, de territoire et d'évolutions.

La réalisation des projets précédents a permis au Centre Hospitalier de progresser dans l'offre de services et de prestations proposée aux patients et aux résidents.

Les différentes mutations antérieures attestent de la volonté du Centre hospitalier de Chagny de s'adapter en permanence aux besoins de la population chagnotine, de ses cantons environnants et de son territoire de santé.

Quatre projets structurants composent le Projet d'Etablissement 2013-2017 :

- ✚ La politique d'amélioration de la qualité, de gestion des risques et des vigilances et de la sécurité des soins définit le dispositif de son management autour de la Commission Médicale d'Etablissement et ses objectifs généraux (gestion des risques, démarche qualité, droits des usagers, Evaluation des Pratiques Professionnelles, développement durable etc.)
- ✚ Le projet médical et de soins infirmiers, de soins médico techniques et de soins de rééducation, projet commun et fédérateur, s'inscrit dans son environnement géographique et son territoire de santé. Il rappelle les valeurs fondamentales de l'établissement, notamment par la réaffirmation d'une politique de promotion de la bientraitance qui reste à définir, à formaliser et à communiquer auprès des acteurs de terrain.

Le projet médical et de soins fixe les axes stratégiques des deux pôles de l'établissement :

- les prises en charge sanitaires (Médecine/Maison Médicale de garde) : l'établissement a défini ses priorités au regard de l'extension du service, d'une part, et des nouvelles contraintes budgétaires, avec, notamment, la perspective de la tarification à l'activité, d'autre part. Par ailleurs, l'accompagnement des personnes en Soins palliatifs est une activité que le Centre hospitalier souhaite accroître en sollicitant la reconnaissance de 2 lits supplémentaires.
- les prises en charge médicosociales (EHPAD, unité Alzheimer, Accueil de jour, SSIAD) : l'accent des différents projets porte sur la personnalisation de l'accompagnement des personnes en institution ou à domicile, l'accroissement des liens sociaux (ouverture vers l'extérieur, droit aux animations) et de la prévention et du maintien de l'autonomie de la personne.

Le projet médical et de soins détermine également les prises en charge et politiques transversales, prioritaires de l'établissement, notamment la politique alimentaire et nutritionnelle, la politique de prévention du risque infectieux, toute politique concourant à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et des résidents (douleur, escarres, chute, troubles du comportement, incontinence) et la réflexion éthique.

Enfin, le projet médical et de soins s'achève par les orientations des prises en charge médico techniques, notamment autour de l'amélioration du circuit du médicament, de l'accompagnement psychologique et des partenariats avec les prestataires externes (imagerie, laboratoire d'analyse).

- ✚ Le projet social s'attache à définir les orientations générales autour de l'amélioration des conditions de travail, du développement de la qualité au travail et de la gestion stratégique des ressources humaines. L'enjeu du nouveau Projet social est de définir un équilibre entre les avancées sociales et le nouvel environnement budgétaire.

✚ Les projets supports

Enfin, le Projet d'Etablissement définit les axes prioritaires des services supports à travers :

- la poursuite de la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences
- l'optimisation de la politique de gestion des ressources financières
- la mise en œuvre du schéma directeur du système d'information et du système informatique
- l'adaptation des fonctions de restauration, de maintenance et de blanchisserie aux besoins des services d'hébergement et de soins